

## L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DES EMPLOYEURS EN 2018

**179 273 personnes** toujours en accompagnement vers l'emploi au 31 décembre 2018 et **41 840 salariés, agents de la fonction publique et travailleurs indépendants** accompagnés pour un maintien dans l'emploi

Plus de **150 000 employeurs** ont fait appel aux services Cap emploi en 2018 pour être accompagnés dans leurs problématiques de recrutement et de maintien en emploi.

## LES MOYENS MOBILISÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

UNE HAUSSE DES FORMATIONS QUALIFIANTES, DIPLÔMANTES ET CERTIFIANTES :

Résultats 2018 :

► **21 459**

entrées en formation qualifiante, diplômante ou certifiante (hausse de **4.6%** vs 2017)

► **11 407**

entrées en pré-qualifications et remises à niveau (baisse de **15.2%** vs 2017)

► **1 449**

Comptes Personnels de Formation mobilisés dont 83% sur des formations qualifiantes, diplômantes ou certifiantes

La montée en qualification des personnes accompagnées par les Cap emploi passent par plusieurs vecteurs : la formation dans le cadre du parcours d'accompagnement vers l'emploi, les contrats en alternance ou encore les Parcours Emploi Compétences.

UNE HAUSSE DES PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)

En 2018, les Cap emploi ont prescrit et suivi **13 769 PMSMP**, soit une hausse de **10.2%** vs 2017.

La PMSMP est un véritable outil de rencontre entre la personne et l'employeur. Les Cap emploi s'appuient sur leur réseau d'employeurs pour permettre aux personnes ces immersions indispensables dans des étapes d'élaboration et validation de projet. La PMSMP peut également être mobilisée pour initier une démarche de recrutement.

**20%** des PMSMP aboutissent à la signature d'un contrat au sein de l'entreprise ou l'établissement d'accueil de la personne.

## DES PLACEMENTS EN HAUSSE NOTAMMENT SUR LES CDI

Dans la continuité des années précédentes, l'activité de placements des Cap emploi poursuit sa hausse en 2018 notamment sur les CDI et les créations d'activité.

**84 358 placements** réalisés en 2018 **+0.2%** vs 2017 (tout type de contrat et créations d'activité)

La hausse des placements se traduit dans le secteur privé (**+1.7%** vs 2017)

Le secteur public présente quant à lui une baisse des placements déjà constatés en 2017, liée à un recours plus faible aux contrats aidés.

Les CDI poursuivent leur progression, avec **16 073 contrats** réalisés (**+ 2,3 %** vs 2017)

La création d'activité connaît également une forte croissance avec une réalisation à hauteur de **1825 créations** en 2018 (**+ 16,8 %** vs 2017)

Le recours à l'alternance reste relativement constant avec **3 869 contrats de professionnalisation et d'apprentissage** réalisés en 2018.

A noter que la part des contrats aidés poursuit sa baisse, ne représentant que **38% des contrats réalisés dans la fonction publique** et **30% dans le secteur privé**. Cette baisse s'explique par l'arrêt des contrats CUI-CAE et à la mise en place des Parcours Emploi Compétences au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018. L'Agefiph a également revu son offre d'intervention en 2018 avec une mise en œuvre des nouvelles aides et mesures dès avril, centrées sur les besoins de compensation de la personne.

Les résultats de placements 2018 confortent la plus-value et l'expertise des Cap emploi dans la relation emploi et handicap.

## LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI EN 2018

L'activité de maintien dans l'emploi a été intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 au sein des Cap emploi, en s'appuyant sur l'expertise développée depuis plusieurs années par les associations gestionnaires des Cap emploi, porteuses pour **70%** d'entre elles, du SAMETH jusqu'au 31 décembre 2017.

L'intervention des Cap emploi dans le maintien dans l'emploi a été centrée sur les situations complexes nécessitant l'expertise sur la recherche et la mise en œuvre de la solution de maintien.

En 2018, **19 452 maintiens** ont été réalisés, soit un **taux de maintien de 91%** sur les parcours clos en 2018 hors causes exogènes ( exemples : déménagement, décès... ).



**87% des signalements** proviennent des **3 principaux acteurs impliqués** dans les situations individuelles de maintien dans l'emploi interagissant avec les Cap emploi :

▶ Avec **47% des signalements**, les Services de Santé au Travail sont les premiers orienteurs vers les services Cap emploi, sollicitant ainsi leur expertise sur les situations individuelles.

▶ La **part des signalements effectués par les employeurs** est de **24%**

▶ La **part des signalements effectués par les personnes** est de **16%**

Depuis la mise en œuvre des nouvelles missions des Organismes de Placement Spécialisés au 1<sup>er</sup> janvier 2018, **68% des personnes sans solution de maintien ont poursuivi leur accompagnement par le Cap emploi**. Les 32% interrompant leur accompagnement poursuivent leur parcours de soin ou ne souhaitent pas être accompagnés dans leurs démarches par le Cap emploi.

## FOCUS SUR LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE :



Une montée en charge du Conseil en Évolution Professionnelle liée à la délivrance du CÉP salariés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Rappel : les Cap emploi sont reconnus opérateurs du CÉP dans la loi du 5 mars 2014 et dans la loi "La liberté de choisir son avenir professionnel" de septembre 2018.

En 2018, **77 696 CÉP** ont été délivrés  
**+ 38.2 % vs 2017.**

Pour accompagner l'ouverture du CÉP au public salariés, Cheops a actualisé son programme de formation à destination des équipes Cap emploi. 18 sessions de formation ont été délivrées en 2018.

Le mois du CÉP : en avril 2018, Cheops et les Cap emploi ont lancé plusieurs actions sur le CÉP (vidéo de sensibilisation, témoignage sur la mise en œuvre, supports d'information à destination des personnes ...)



Cheops est partie prenante de la communauté digitale des conseillers en évolution professionnelle animée par Centre Inffo et l'UODC (Université Ouverte Des Compétences). Cheops participe au comité de pilotage opérationnel, au comité de pilotage institutionnel et est membre de la rubrique échanges hors pairs. En novembre 2018, **147** conseillers Cap emploi étaient inscrits sur une communauté globale de 648 conseillers. Pour les conseillers, il s'agit principalement de faire des échanges de bonnes pratiques et de mutualiser les outils autour du CEP.